



SALAIRE - TRAITEMENT, CONDITIONS DE TRAVAIL, EMPLOIS, MISSIONS

Seule notre mobilisation permettra d'obtenir satisfaction !

Pour la CGT Pôle emploi, la mobilisation des agents ce 1^{er} février est une réussite qui en appelle d'autres !

En effet, la **Direction Générale** porte l'entière responsabilité de l'échec des **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2022**. En limitant à 1% sa proposition de hausse des salaires pour les agents de droit privé et en n'octroyant aucune évolution des traitements des agents de droit public - alors que d'après l'INSEE les prix à la consommation ont augmenté de +3,6% sur les 12 derniers mois – **cet accord était inacceptable !**

CGT, FO, SNU et CFDT représentant plus de 75% des voix aux dernières élections professionnelles pour les accords dit « de branche » ont dit NON en ne signant pas cet accord NAO. A la CGT Pôle Emploi, ce sont plus de 90% de nos syndiqués qui se sont exprimés contre la signature.

La **Direction Générale** a refusé d'entendre le personnel et a limité la négociation aux seuls salaires avec les organisations syndicales représentatives sans jamais réunir tous les syndicats appelant à la grève ce 1^{er} février.

Le report au 30 juin 2022 de la campagne EPA et la détente du calendrier CRI pour le palier 3 au 31 décembre 2022 ne répondent en rien à nos revendications. Quant aux 554 CDD dit « supplémentaires », c'est une supercherie quand le plafond d'emploi autorisé pour Pôle emploi en 2022 ne sera pas augmenté, autrement dit ces collègues en CDD de 18 mois vont remplacer des collègues aujourd'hui en CDD ou pire en CDI !

Malgré les dires de la Direction Générale, aucune négociation n'a eu lieu avec le Ministère du Travail. **Les maigres propositions de la Direction se font sur le budget propre de Pôle emploi**, autant dire que pour maintenir son budget à l'équilibre d'autres économies – non annoncées – étaient programmées !

Pour la CGT Pôle emploi, la plateforme revendicative de notre journée de grève du 1^{er} février est toujours d'actualité :

- ⇒ **Pour une augmentation générale des salaires et des traitements,**
- ⇒ **Pour le respect de nos missions, de nos qualifications, de nos emplois,**
- ⇒ **Pour l'amélioration de nos conditions de travail,**
- ⇒ **Pour des effectifs en CDI.**

La CGT Pôle emploi regrette que l'intersyndicale nationale de Pôle emploi n'ait à ce jour pas réussi à s'entendre pour envisager une nouvelle date d'action et de mobilisation du personnel de Pôle emploi.

Les prochaines journées interprofessionnelles de mobilisations des 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, **et du 17 mars**, journée unitaire de grève aux côtés de l'ensemble des salariés du privé et agents de la Fonction Publique **sont essentielles pour faire entendre nos revendications.**

ENSEMBLE, DANS L'ACTION, MOBILISONS-NOUS !